

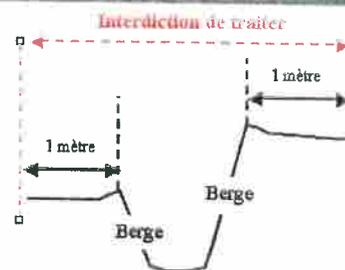
AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (DÉSHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES, ANTI LIMACES,...)

À MOINS DE 5 MÈTRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU

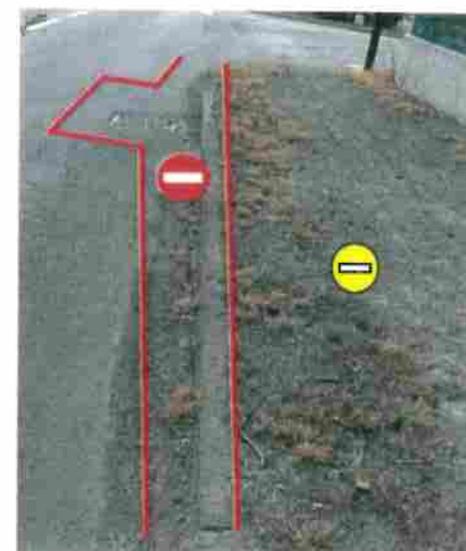
Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET À MOINS DE 1 MÈTRE DE LA BERGE DES FOSSÉS (MÊME À SEC), COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, BASSINS DE RETENTION ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'ÉGOUT.



 Sauf cadre dérogatoire des produits de biocontrôle, labellisés AB, ou à faible risque.

TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS : PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS, AGRICULTEURS ET ENTREPRENEURS.